

Zeitschrift: Plan : Zeitschrift für Planen, Energie, Kommunalwesen und Umwelttechnik = revue suisse d'urbanisme
Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Landesplanung
Band: 12 (1955)
Heft: 8

Artikel: L'Aménagement national et le paysage horloger
Autor: Burky, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-783194>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Aménagement national et le paysage horloger

La question qui nous retient aujourd'hui: incorporer mieux au milieu naturel l'atelier de nos horlogers, au sens large du mot, appartient au complexe de préoccupations qui a suscité la création de l'Association suisse du Plan d'Aménagement national.

Constatant la transformation, souvent fâcheuse, des paysages naturels et culturels du pays, le développement, parfois désordonné, des villes, l'extension des quartiers industriels anonymes, la disparition des surfaces de verdure, le refoulement de l'agriculture, le tracé rectiligne de nouvelles routes, etc., M. Meili, premier président de l'ASPAN, réclama, en 1933, une « organisation spatiale » de notre territoire. Il fixait comme but de l'Aménagement national « La recherche de la relation économiquement la plus favorable entre villes et campagne, la fixation du point de saturation d'une agglomération urbaine et l'équilibre des surfaces agricoles et industrielles, d'une part, citadines et rurales, de l'autre ».

En 1941, Lodewig déclarait, à son tour, que « l'idéal dans la relation ville-campagne est de créer les meilleures conditions d'existence et les perspectives les plus libres de développement de nos concitoyens. L'Aménagement doit mettre de la clarté dans les rapports sociaux, économiques et esthétiques entre deux termes, dont l'un, la ville, s'étend et l'autre, la campagne, se rétrécit, de jour en jour ». Winkler estima, un peu plus tard, que « l'Aménagement du pays doit représenter la coordination de toutes les tendances culturelles nationales, aussi bien de l'Etat que de la corporation et des particuliers, pour régler, de façon ordonnée, la structure du paysage culturel ». Enfin, Guttersohn dit que « l'Aménagement national représente la totalité des mesures prises pour assurer l'harmonie du paysage ». C'est bien sur cette notion de l'harmonie du paysage qu'il faut insister.

L'idée du Plan d'Aménagement national est partie des milieux de l'architecture. Ils étaient alarmés par l'étrange, pour ne pas dire fâcheuse juxtaposition des bâtiments d'habitation ou d'exploitation les plus divers, aussi bien à la campagne qu'à la ville. On construisait alors dans une anarchie parfaite. Ce ne sera que plus tard, précisément sous l'influence de l'ASPAN, ou d'autres institutions ou organisations parallèles, qu'on mettra un peu d'ordre dans les affaires. Bientôt, d'autres intéressés, ingénieurs, protection de la nature, protection du patrimoine national, économistes et même politiciens interviendront. Ce n'est que de leur effort combiné qu'on attend quelque succès.

Le mot Plan (Plan d'Aménagement national) suscite des réserves. On a cru voir dans cette expression une contrainte. Il serait question, a-t-on dit, d'imposer au pays et à sa population — le problème se pose également ailleurs qu'en Suisse — un visage qu'on qualifierait facilement de mathématique, de

géométrique, une sorte de cubisme appliqué au cadre géographique de notre peuple. Il n'en est rien. Toutefois, nous sommes de l'opinion que l'expression française, plus simple, d'Aménagement du Territoire, est moins sujette à caution, ceci bien que le travail qui s'y rapporte demeure le même, chez nos voisins, que celui de l'ASPAN, pour nos nationaux.

Ceci dit, reprenons l'examen de l'Aménagement de notre territoire. Il s'agit, à notre avis, d'établir par ce moyen, une conjugaison des quatre termes de toute géographie humaine digne de ce nom: nature, homme, économie (résultat de la combinaison des deux premiers facteurs) et relations, celles-ci tenant compte des divisions politiques et administratives du pays: communes, cantons, Confédération.

Comment établir la marche à suivre pour créer une harmonie satisfaisant, à la fois, l'amateur de la nature — le géographe, par exemple —, la société et l'individu, les exigences souvent opposées de l'agriculture et de l'industrie?

La première étude consiste à fixer les traits normaux de ce que les Anglais nomment « environnement » (de la population): la nature. Le paysage est l'objet des recherches de la géographie. La science géographique procure à ceux qui veulent redresser le tort fait à la nature et à l'homme les bases nécessaires à leur travail.

On distinguera le paysage naturel, devenu bien rare chez nous, et le paysage culturel ou humain, dont on ne saurait critiquer l'extension dans un pays aussi peuplé que le nôtre. Le paysage naturel ne se rencontre guère plus que dans la partie supérieure de nos montagnes, nos lacs et nos cours d'eau, la couverture forestière, maintenue, la plupart du temps, aux fins de protéger les habitations des régions inférieures. A titre d'exemple des paysages culturels, et pour que chacun puisse mieux saisir notre pensée, le vignoble des bords du Léman, les pays herbagés des régions « isolées », les cités horlogères du Jura, etc.

On se renseigne sur le pays au moyen de cartes de tous genres, géologiques, morphologiques, climatologiques, cartes de la flore, de l'habitation, de l'économie, en particulier de la circulation, cartes politiques et administratives, enfin, bien spécialement, relevés de la commune et cadastre. C'est en combinant toutes les indications qui s'y rencontrent qu'on finit par établir la distance qui sépare le paysage tel qu'il se présente actuellement et celui qui existe en puissance sur la foi des dites informations.

L'harmonie du paysage doit se concevoir comme, dans un autre domaine, l'harmonie de l'univers ou la précision d'une montre, dont tous les rouages fonctionnent en parfait accord, aboutissant au résultat, la perfection dans la construction du monde et la tendance à celle-là en ce qui concerne l'horlogerie. Chaque pays, au sens géographique du mot, de notre territoire doit entrer harmonieusement en combinaison avec des régions plus grandes ou même le domaine total de notre Etat central. Cette combinaison des petites entités et des entités supérieures, chacune jouant son rôle et l'exprimant

même dans le paysage, donne un aspect plaisant à un pays déjà naturellement bien doté, et dont les habitants doivent être les premiers à vouloir sauvegarder l'aspect extérieur.

Il est bien entendu que tout paysage humain, sinon naturel, évolue constamment. On ne saurait empêcher un industriel d'installer une fabrique où il lui plaît, c'est-à-dire dans les lieux où il rencontre les meilleures conditions économiques. Ce qu'on voudrait lui demander, en revanche, c'est qu'il tienne compte des particularités du milieu physique, du tableau de l'habitat, tel qu'il s'est inséré dans ce cadre, qu'il respecte enfin l'ordonnance du pays, toujours au sens étroit du terme.

A porter l'examen, d'abord sur les régions étroites, puis plus étendues, enfin à l'ensemble national, on distinguera facilement des régions d'harmonie ou de bien-être et des régions de détresse (le mot est un peu fort) ou d'alarme. Là, il conviendra d'exercer une surveillance pour que le tableau remarquable que présente le paysage ne soit pas modifié, un beau jour, sans qu'on y prenne garde. Ici, il faudra porter tout l'effort des amis de la nature et du pays sur les points faibles. Aujourd'hui, nous voudrions agir de la sorte ayant relevé, çà et là, un peu partout dans notre Suisse, et singulièrement dans la région du Jura, que la maison horlogère, telle qu'elle a été conçue, non pas peut-être ces dernières années, mais autour de 1900, ne cadre pas avec le paysage et ne s'incorpore plus dans la tradition locale, régionale ou nationale.

Le but de l'Aménagement du territoire est de rétablir une harmonie ancienne. L'association doit s'appuyer sur des organisations apparentées, celles qu'on nomme, d'un mot allemand plus concis que le français, « Naturschutz » ou « Heimatschutz ». Ce sont d'ailleurs ces institutions qui s'attachent, depuis longtemps, à préserver telles régions, la chute du Rhin, la forêt de Finges, les rivages de Morcote, contre les empiètements exagérés de l'économie. C'est avec elles qu'il faut faire en sorte que les nouvelles artères de grande communication qu'on veut établir dans le pays ne soient pas, tout d'un coup, les lignes d'attraction de toutes sortes de bâtiments d'habitation ou d'exploitations, garages ou fabriques, dont la construction, laissée au bon plaisir des propriétaires, courrait le risque d'être effectuée au plus pressé, dans les conditions de meilleur marché et, en dernière analyse, en détruisant l'harmonie des contrées traversées.

Il est trois sortes d'Aménagement du territoire: local, régional et national. Dans le premier cas, la commune, la ville sont en cause. Ce sont elles qui doivent décider, comme ce fut fait à Stäfa, dans le canton de Zurich, s'il n'y a pas lieu de modifier l'aspect des lieux, de rétablir leur ancienne ordonnance et de prévoir l'évolution future. L'aménagement régional vient ensuite. Les milieux intéressés ont décidé de subdiviser la Suisse, à cet égard, en quelques territoires, une dizaine, dont deux en Suisse romande: ceux qu'on dénomme « Suisse occidentale » et « Valais ». L'activité des comités

chargés de superviser ces régions est bénévole. Elle est fonction des tâches et de l'urgence. Le comité de la Suisse occidentale s'est longuement occupé de l'autoroute Genève - Lausanne et de tous les problèmes s'y rattachant. Souvent, une région se subdivise. On a proposé, pour le canton de Neuchâtel, les « districts » suivants: la Béroche, Cortaillod, Boudry, les Côtes, la Thièle, Lignièrès, Val-de-Ruz, Val-de-Travers, Côte-aux-Fées, Fontaine, les Verrières, la Brévine, le Doubs, les Ponts, les Eplatures; à l'intérieur de ces pays, les grosses agglomérations du chef-lieu et des villes horlogères. Quant à l'Aménagement national, il étudie certaines questions intéressant le pays tout entier: la « croix routière » suisse, par exemple, ou la pollution des eaux. Dans le même cadre, un cas particulier peut se présenter, celui de la colonisation intérieure, dont on connaît les résultats remarquables, mais sur des surfaces limitées: plaine de Stammheim, contrée du lac de la Sihl, plaine de Magadino, etc.

L'Aménagement national, tous les échelons, suppose deux classes d'intéressés: d'une part, les architectes, les milieux des transports, les agriculteurs, les industriels, les électriciens, etc., qui se sentent plus directement touchés par la modification, déjà effectuée ou à concevoir, du paysage et d'autres groupes, géographes, juristes, économistes, médecins, défenseurs de la nature ou du patrimoine national, dont les connaissances aideront à reconstituer le milieu normal.

Il est important de fixer, à cet effet, un code d'urgence. Autrefois, chaque groupement travaillait isolément, sans se préoccuper aucunement des groupements voisins. Aujourd'hui, il doit en être autrement: il faut partir du paysage, de l'habitat, pour passer à la forme de l'agriculture (ou encore de la forêt), à l'industrie, aux transports, etc.

Les « ouvriers » en matière d'Aménagement du territoire, pour être bons, doivent souscrire aux conditions que voici: être des spécialistes, pouvoir, à l'occasion, représenter objectivement certains intérêts; connaître tout ce qui touche au *Plan* d'Aménagement national, enfin, avoir des dispositions naturelles positives, les seules qui puissent conditionner un travail effectif.

La Suisse — le pays naturel, les habitants, l'économie — est, au point de vue de l'esthétique du paysage, en danger. On signale aussi, de toutes parts, des empiètements de la Confédération dans le domaine des cantons, et des cantons dans celui des communes. Ils suscitent parfois, et sur le même plan, de nombreuses réserves. Il faut réagir pendant qu'il en est temps.

A ce propos, il convient de s'assurer l'appui du peuple suisse tout entier. C'est affaire d'éducation. La mission de l'ASPAN doit lui être connue. Quand il sera bien persuadé de l'utilité de l'Association et qu'il disposera, peut-être, sur certains points, d'armes légales, il aidera à parer à l'enlaidissement du « visage aimé de la patrie ».

Nos horlogers, dûment avertis, voudront prêcher d'exemple.